







0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport a inspection, installation electrique domestique	JE DI / IE	i existant	e	
N° de rapport : 23.16.03.216.4 Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique				
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur Colticles 1 - Coltile				
Personne sur place :				
Personne sur place :				
Date de visite : //// Date d'émission : /// Références cli	ent :	d	******	
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 € 276 bis et dérogations € 271 bi	s 🗆 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation . A Protection générale du branchement : A				
□3N400 V □3x230V ■2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	1 I	D	2 2 2 2 2	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X	-		
Mesures de protection contre les contacts directs		X	N	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		17		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils				
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	Y	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	7		V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :				
Résistance de dispersion de la prise de terre : P. M				
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.				
Manquements / Notes :				

Joil AUNEXE				
No. of the second secon				
Conclusion				
Conclusion: □ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain du R.	contrôle néric	ndique est à e	effectuer 3	
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à				
exécuter par le même organisme après mise en conformité 🎉 au terme de 18 r			cte de 🛭 🗟	
vente.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter				
par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
	lu demandeur	pour réception	: 3(17)	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			702	
2 UFFARO			acte de xécuter :	
SOCOTEC Domenico			× ×	

8





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0465 25/16-32/164

La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.	
☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : 14/1007	ì
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).	3
Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Pour luvrilleux, Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :)
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	1.
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	(
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	<u> </u>
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :	
furbles du coffet. & Recontitionnement	RAP/SC
Gine rol de l'installation ilectrique du	COTEC-
Ken des prise de contrent non municipal de	COTEC-annexe(BT01(fr)/0609-1
de Tenel, il esti intendit de brande des	BT01(fr
efforeils de classe In)/0609-1
	3